

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2022

Le Conseil municipal, convoqué le 3 juin 2022, s'est réuni le **9 juin 2022** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, Mme Brigitte BOURSEAU, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale RIALLAND-FRABOUL, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Céline HAY, M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET, M. Dominique CHARTIER, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD, M. Nicolas ROBIN, Mme Pauline RAGUET, Mme Sonia RICHARD.

Absents excusés : M. Jean-Noël THOMAZEAU, M. Jacques PRIOUX, M. Roland GRANGER, M. Patrick MORTIER, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Rémy GOURDON.

M. Jean-Noël THOMAZEAU a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
M. Jacques PRIOUX a donné pouvoir à Mme Françoise JORAT
M. Roland GRANGER a donné pouvoir à Mme Brigitte BOURSEAU
M Patrick MORTIER a donné pouvoir à M. Ludovic CROCHARD
Mme Cécile de LAUNAY a donné pouvoir à Mme Pascale RIALLAND-FRABOUL
Mme Stéphanie GUILLET a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT JUST
M. Rémy GOURDON a donné pouvoir à M. Nicolas BESNIER

☞ Mme Isabelle TESSIER a été élue secrétaire de séance.

DECISIONS

Avant l'ouverture de séance, il est procédé au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2023.

Le procès-verbal de la réunion du 12 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS – CONTRATS – TRAVAUX - URBANISME

Aménagement du parvis au groupe scolaire : Le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise CHARIER TP pour la réalisation des travaux d'enrobé et de béton pour un montant de 57 385,46 € TTC et de l'entreprise QUALICLOTURE pour les travaux de clôture pour un montant de 24 619,20 € TTC. Les travaux seront engagés dès le début des vacances scolaires.

Accueil périscolaire : Le mobilier et les équipements nécessaires à l'aménagement du nouveau bâtiment sont choisis pour un montant de 9 600 € HT. Il est rappelé que la CAF accompagne la commune à hauteur de 25 000 € pour l'aménagement du local et la mise en service d'un portail famille.

Par ailleurs, il sera proposé aux riverains du bâtiment de signer une convention de servitude pour le drainage et l'étanchéité périphérique du bâtiment. Unanimité.

Matériels services techniques : Le Conseil municipal opte pour une solution Location longue durée (60 mois) en ce qui concerne le remplacement du tracto-pelle - Contrat conclu avec la société M3 pour un tracto de marque JCB, avec reprise du matériel existant à hauteur de 25 500 €. Montant du loyer : 1 720 € par mois.
La tondeuse grandes surfaces doit également être remplacée. Une étude est en cours : location, achat, prestation de service...

Sécurité : Sur proposition de la commission sécurité, des silhouettes réfléchissantes PIETO seront installées en abord des écoles afin d'améliorer les conditions de traversée de voie des enfants. Coût pour 6 silhouettes : 10 303,20 € TTC.

Energie : La commune est adhérente aux groupements de commandes du Sydela pour la fourniture de l'électricité et du gaz naturel. Ces deux groupements fusionnant, le Conseil municipal valide la nouvelle convention. Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

Enquête publique : Après lecture du rapport du commissaire-enquêteur pour le déclassement de certains chemins ou portions de voies (Gâtine, Le Chêne Eroux, La Cour Royale, Les Mernais, Le Maire, Champ de Foire) et pour l'intégration de la voirie du

Clos Bourgneuf dans le domaine communal, le Conseil municipal valide les différents projets de cession, procède au déclassement des voies considérées et au classement de la rue du Clos Bourgneuf. Unanimité.

Affaires foncières : Le Conseil municipal décide de céder à l'entreprise CHARAL (Groupe Bigard) une partie de la parcelle communale située en zone économique de la Lande du Moulin, superficie de 4200 m² environ, au prix de 18 € le m².

Services à l'enfance : Les règlements de l'accueil périscolaire et du restaurant municipal sont adoptés, tenant compte de la mise en service du portail famille et des nouvelles modalités d'inscription aux services. Des pénalités seront pratiquées en cas de non-respect des clauses desdits règlements.

Ressources humaines : Le Conseil municipal crée un poste d'agent polyvalent à temps complet en charge de l'entretien et de la première maintenance des salles municipales et équipements sportifs, à compter de septembre 2022.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION : Néant

Prochain Conseil municipal : Jeudi 13 juillet 2022

Affiché le 10 juin 2022

Le Maire,
Jean-Claude PROVOST